

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 342 relatif à la prise en charge des migrants.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la gravité d'une crise migratoire internationale inédite dans son ampleur et le nécessaire respect des conventions internationales et du droit d'asile ;

Considérant les drames humains insupportables liés à cette situation et le devoir impérieux de solidarité envers ces hommes, ces femmes et ces enfants, jetés sur les routes de l'exil par les persécutions dont ils sont victimes, souvent au péril de leur vie ;

Considérant la volonté du 19^e arrondissement de prendre sa part, dans le respect de la tradition républicaine et humaniste qui est la sienne, à l'accueil de ces réfugiés, comme c'est le cas depuis le début de l'année avec la mise à disposition de l'ancien lycée Jean Quarré ;

Considérant l'ouverture prochaine du futur centre humanitaire implanté sur deux sites: boulevard Ney et à Ivry, porté par la Maire de Paris et la majorité municipale ;

Considérant que depuis plusieurs mois des campements de migrants se concentrent et se reconstituent autour de la place de la Bataille de Stalingrad, du boulevard de la Villette et de l'avenue de Flandre principalement ;

Considérant que plusieurs facteurs s'additionnent pour expliquer cette localisation : la proximité de la gare du Nord sur la route de Calais ou la polarisation autour de la permanence PADA du boulevard de la Villette, gérée par France Terre d'Asile et de toute évidence saturée ;

Considérant que ces campements se développent dans des conditions d'insalubrité et de précarité humainement inacceptables ;

Considérant que, parallèlement, les habitants font preuve de compréhension et de solidarité mais ne peuvent accepter de voir se dégrader leurs propres conditions de vie ;

Considérant que cette situation n'est supportable ni pour les migrants, ni pour les pour les habitants ;

Considérant que ces quartiers sont par ailleurs déjà confrontés à des problématiques sociales lourdes ;

Considérant le sentiment d'urgence et la crainte de tensions graves qui sont aujourd'hui très largement partagés ;

Considérant que depuis cet été, plusieurs milliers de réfugiés ont pu être mis à l'abri depuis ces campements, mais sans pouvoir empêcher leur réinstallation rapide, alimentée par l'arrivée de nouveaux migrants ;

Considérant la mobilisation remarquable des agents de la propreté de l'arrondissement sur ce secteur depuis des mois et leur difficulté de plus en plus visible à faire face à leurs missions dans les autres quartiers de l'arrondissement ;

Considérant, enfin, la proposition faite par le Mairie du 4e arrondissement d'accueillir solidairement sur un site hospitalier désaffecté des capacités de mise à l'abri rapidement disponibles et les autres propositions de sites qui pourraient être trouvées dans tous les arrondissements parisiens, sachant que Paris concentre déjà 40% de l'hébergement d'urgence d'Ile-de-France, sur seulement 1% de son territoire ;

Sur proposition de François Dagnaud, Aurélie Solans, Sergio Tinti, Fanny Gaillanne et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, du groupe Écologiste de Paris, et du groupe communiste – Front de Gauche,

Le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le Conseil de Paris interpelle solennellement l'État et tous les acteurs concernés sur l'extrême gravité de la situation en cours afin qu'une nouvelle opération de mise à l'abri des migrants réfugiés dans nos rues soit conduite en urgence, sans attendre l'ouverture du centre humanitaire de la porte de la Chapelle ;
- et demande à nouveau au Préfet de police de suspendre les opérations de police administrative sans mise à l'abri ;

Dans l'intervalle :

- le protocole d'intervention d'urgence adopté par le Conseil de Paris (sécurisation, conditions sanitaires, besoins fondamentaux) soit mis en oeuvre et complété par une aide logistique aux initiatives de solidarité locale, avec par exemple la mise à disposition de capacités de stockage pour les distributions alimentaires citoyennes ;
- les services parisiens de la propreté prennent en charge au quotidien les opérations de propreté autour des campements de migrants, en les adaptant à une situation inédite et en permettant ainsi à la division du 19e d'accomplir à nouveau normalement ses missions dans tous les quartiers de l'arrondissement ;

Sur la durée :

- toutes les solutions de mise à l'abri soient activement recherchées, en particulier dans le domaine intercalaire des collectivités locales et de l'Etat, en organisant la solidarité parisienne, métropolitaine, régionale et nationale, pour arriver à une répartition juste des capacités d'hébergement et empêcher la reformation de campements ;

- le dispositif d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile présents sur le territoire parisien soit redimensionné rapidement, ce qui implique là aussi de multiplier et de mieux répartir les PADA à Paris et en Ile de France.